

A l'attention des partis de gouvernement,
du Président de la République
du Premier ministre,
du Ministre de l'Intérieur,
des Préfets de Bretagne et Pays de Loire,
des Parlementaires de Bretagne et Pays de Loire
avec copie aux médias

Madame, Monsieur,

La coordination Bretagne – Pays de Loire solidaire des personnes immigrées s'est une nouvelle fois réunie le samedi 6 octobre 2012 à Laval. Les villes suivantes étaient représentées à la réunion : Angers, Blain, Brest, Châteaubriant, Laval, Nantes, Rennes. Suite à ses échanges, **la coordination souhaite attirer l'attention sur ce que les différentes villes ont pu constater – depuis le changement de président de la République, de gouvernement et de majorité – en ce qui concerne la situation des personnes étrangères (liste non exhaustive) :**

* Dans plusieurs villes de la région (Angers, Brest, Laval, Nantes, Rennes...), des dizaines – des centaines parfois – de personnes vivent sans **logement**, voire sans hébergement d'urgence.

* Les **demandeurs d'asile** sont confrontés à des problèmes d'accès à leurs droits : l'allocation temporaire d'attente (ATA) n'est pas toujours versée ; les délais pour pouvoir déposer une demande d'asile sont souvent longs ; les services asiles ne sont ouverts aux usagers que quelques heures par semaines (par exemple 10 h à Rennes).

* L'accès à la **domiciliation** des personnes étrangères reste entravé : d'une part, sous l'effet de véritables quotas mis en place par des associations agréées avec l'accord des préfetures ; d'autre part, sous l'effet de la suppression des agréments de certaines associations (Laval, Nantes, Angers).

* Les personnes étrangères qui sollicitent les services préfectoraux dits étrangers subissent des **complications croissantes** comme, par exemple, l'obligation d'avoir un passeport pour obtenir un titre de séjour ou encore d'avoir une pièce d'identité avec photo pour obtenir un dossier médical. Dans certaines préfetures, le secret médical n'est même plus respecté et les pièces d'état civil sont contestées (Laval).

* Outre une application du droit variable – et donc arbitraire – selon les préfetures, les **conditions d'accueil** dans certaines préfetures continuent de se dégrader, avec des

files d'attente commençant à se constituer dès 5 h du matin et pouvant regrouper jusqu'à 200 personnes au moment de l'ouverture (Rennes).

* Les **mineurs isolés étrangers** (MIE) subissent une pression croissante autour de la vérification de leur âge, avec le maintien – voire l'extension – des tests médicaux (osseux, génitaux, dentaires...) « *dégradants et inhumains* » (propos tenus par le Président du Conseil général 35, 2008, Libération). De même, à Rennes, plusieurs MIE sont laissés ou presque à l'abandon dans des hôtels dont la salubrité est loin d'être normale.

* Ce sont aussi les **jeunes majeurs** qui voient leurs droits diminuer dans plusieurs départements, faute d'avoir accès aux contrats « jeune majeur » (Laval), et ce même si ces jeunes ont été pris en charge alors qu'ils étaient mineurs (Rennes).

* Les **associations composées de personnes étrangères** qui luttent pour leurs droits ne sont pas toujours traitées comme les associations composées de personnes solidaires des personnes étrangères, notamment lors des accompagnements en préfecture (Rennes).

* Associations et collectifs se plaignent partout d'avoir des **difficultés croissantes à être reçus** par les autorités préfectorales, tandis que plusieurs bénévoles évoquent des **arrestations en préfecture** des personnes (notamment dites Dublin 2) qu'elles accompagnent à un rendez-vous (Nantes, Rennes).

* Le **droit à la scolarisation** est bafoué pour bien des enfants étrangers, faute de places d'accueil suffisantes dans les structures adaptées et faute d'hébergement pérenne permettant une scolarisation normale (Angers, Brest, Rennes...).

* Le démantèlement des campements illicites a donné lieu à des **formes de discriminations et de persécutions** renouvelées – voire accentuées – sur les populations dites Roms, autorisant du même coup certains « citoyens » à anticiper eux-mêmes l'action gouvernementale (Marseille) et favorisant les idées de l'extrême droite.

Enfin, la coordination Bretagne – Pays de Loire solidaire des personnes immigrées constate que **le traitement des personnes étrangères ne s'est pas amélioré, voire s'est détérioré, depuis l'accès au pouvoir de la nouvelle majorité**. Et nous constatons même que le dialogue entre associations et autorités est encore plus difficile que sous la droite.

Ce qui était inacceptable sous Sarkozy l'est tout autant sous Hollande !

Pour information.

Ce courrier fera l'objet d'actions multiples de la coordination : envoi postal ou distribution physique au Parti socialiste et au Parti Europe Écologie Les Verts de chaque ville, envoi postal aux autorités nationales et locales (préfets, parlementaires...).

Les médias seront systématiquement informés de nos démarches.